

Questions orales  
LES AÉROPORTS

PICKERING—LA CRÉATION D'UN GROUPE D'ÉTUDE  
INDÉPENDANT

**M. Ron Atkey (St. Paul's):** Monsieur l'Orateur, est-ce que le ministre des Transports pourrait nous dire quand il annoncera la composition du groupe d'étude indépendant dont il nous avait dit pour la première fois il y a plus de 4 mois envisager la création pour étudier l'aéroport de Pickering?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, comme je l'ai déjà dit ici et devant le comité, j'en ai parlé au gouvernement de l'Ontario et je pense qu'il sera bientôt à même d'annoncer les noms des membres de la commission d'examen.

**M. l'Orateur:** Avant de revenir aux motions et d'entendre la déclaration que doit faire le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, j'autoriserai l'honorable député de Carleton-Charlotte à poser une question qui se rattache à celle qu'il posait tout à l'heure.

\* \* \*

LES PORTS

LE PROJET DE PORT EN EAU PROFONDE À LORNEVILLE  
(N.-B.)—LES PROPOS DU MINISTRE DE  
L'ENVIRONNEMENT—DEMANDE D'EXPLICATIONS

**M. Fred McCain (Carleton-Charlotte):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui se rattache à la première que j'ai posée. Étant donné que les paroles que prononça le ministre de l'Environnement la fin de semaine dernière au Nouveau-Brunswick ont été interprétées comme une négation pure et simple des politiques du ministère de l'Expansion économique régionale et du ministère des Travaux publics et que seul le premier ministre peut nous éclairer sur cette situation qui a suscité beaucoup d'incertitude et d'inquiétudes quant à l'avenir des aménagements de Lorneville, le premier ministre voudrait-il bien indiquer quelle est la position du gouvernement et quelle aide le gouvernement et les investisseurs peuvent s'attendre à recevoir pour procéder sagement aux aménagements de Lorneville?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Oui, monsieur l'Orateur. C'est tout simple, le ministre de l'Environnement m'en a déjà parlé et il semble qu'il ait tenté de faire rectifier l'interprétation que l'on a donnée de ses remarques. Le sens de ses propos, et je suis entièrement de son avis, est que dans tout aménagement de ce genre, nous devons nous préoccuper de l'environnement comme il se doit et que toutes les constructions qui se font dans ces lieux doivent être examinées en tenant compte du point de vue du ministre de l'Environnement.

[M. Richardson.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ASSASSINAT DE DEUX CANADIENNES AUX CHUTES  
VICTORIA—DÉCLARATION DU MINISTRE

**L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, ainsi que je l'ai dit plus tôt à la Chambre, le premier secrétaire du haut-commissariat canadien à Lusaka, M. A. M. Leith, s'est rendu sur les lieux de l'incident avant tout pour prendre les mesures relatives au recouvrement et au rapatriement du corps de M<sup>lle</sup> Sinclair et veiller aux recherches de celui de M<sup>lle</sup> Drijber. Il a également profité de l'occasion pour s'entretenir avec les témoins oculaires de la tragédie et avec les fonctionnaires concernés. M. Leith a quitté la Zambie pour rentrer en Rhodésie avant que nous n'ayons pris connaissance du communiqué initial de la Zambie. Au cours de son séjour en Zambie, M. Leith a bénéficié de toute la collaboration des autorités zambiennes et rhodésiennes et a pu contribuer au rapatriement rapide du corps de M<sup>lle</sup> Sinclair. Les renseignements que M. Leith a recueillis auprès des témoins oculaires sur la rive rhodésienne à qui il a pu parler contredisent certains points de la déclaration de la Zambie. Par exemple:

1) M. Leith a indiqué dans son rapport qu'il n'y avait aucune preuve de provocation de l'incident pour autant qu'il a pu le déterminer;

2) quant à savoir si les deux Canadiennes avaient été dans le fleuve, le rapport de la police rhodésienne sur les vêtements de M<sup>lle</sup> Sinclair confirme qu'il n'y avait aucune marque d'eau sur ses chaussures ou son pantalon;

3) il n'y a aucune preuve que des membres du groupe aient porté des cartouchières ou un équipement caoutchouté, et

4) il y avait des preuves que l'on avait tiré de plus d'une arme à feu, et un examen des balles et des marques de balles révélait que les tirs s'étaient faits en direction de trois endroits du côté rhodésien.

Comme je l'ai déjà dit à la Chambre, je n'étais pas satisfait de la version des événements contenue dans le communiqué de Zambie. Sur mes instructions, notre haut-commissaire a signalé à l'attention du ministre des Affaires étrangères les écarts entre les renseignements obtenus par M. Leith et le communiqué en provenance de Zambie. L'entrevue entre notre haut-commissaire et le ministre des Affaires étrangères, M. Mudenda, a eu lieu le 24 mai. M. Braodbridge a fait valoir au ministre des Affaires étrangères mon désir de recevoir immédiatement de la part du gouvernement zambien une déclaration complète et satisfaisante. A la suite de ces démarches j'ai reçu le message personnel du ministre des Affaires étrangères de Zambie que j'ai déposé hier. Même si cette déclaration exprime les regrets du gouvernement zambien, elle laisse beaucoup à désirer et j'ai donné ordre à notre haut commissaire de continuer ses pressions auprès du gouvernement zambien en vue d'obtenir une réponse plus satisfaisante. Lorsque j'aurai reçu d'autres renseignements des autorités zambiennes je serai en mesure de mieux renseigner la Chambre.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais encore répondre à la question qui m'a été posée hier par le député de Saint-Hyacinthe (M. Wagner) au sujet de la déclaration contenue dans la lettre du ministre des Affaires étrangères de Zambie, que j'ai déposée hier et qui disait ce qui suit: